

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

21 - 10 - 1999
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum vergadering</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

VOEUX DE S.M. LE ROI	5
CONSEIL DE LA RÉGION DE BRUXELLES	
Constitution	5
PARLEMENT WALLON	
Constitution	5
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	
Constitution	5
COMMUNICATIONS	5
QUESTIONS ORALES	
- de Jean-Pierre Grafé sur l'attribution d'une partie du produit de la TVA à la Communauté française, et réponse de Guy Verhofstadt , premier ministre	5
- de Fientje Moerman sur le handicap de compétitivité dans le secteur du remorquage, et réponse de Guy Verhofstadt , premier ministre	6
- de Muriel Gerken sur l'Euro 2000, et réponse de Guy Verhofstadt , premier ministre	6
- de Willy Cortois sur le transport ferroviaire gratuit pour les services de police, et réponse d' Isabelle Durant , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports	6
- de Hans Bonte sur la pollution sonore provoquée par les vols nocturnes autour de Zaventem, et réponse d' Isabelle Durant , vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports	7
- de Magda De Meyer sur les organismes génétiquement modifiés, et 7 réponse de Magda Aelvoet , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement	7
- de Filip De Man sur les rapatriements depuis le 1 ^{er} septembre 1999, et réponse de Didier Reyniers , ministre des Finances	7
- de Richard Fournaux sur la redistribution de l'impôt dû aux communes, et réponse d' Antoine Duquesne , ministre de l'Intérieur	8
- de Peter Vanhoutte , Francis Van den Eynde et Ferdij Willems sur la présence d'armes nucléaires en Belgique, et réponse d' André Flahaut , ministre de la Défense	8
- de Simonne Creyf sur les accords de prix entre les banques belges, et réponse de Rudy Demotte , ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique	9
- de Danny Pieters sur l'arrêt Bosman, et réponse de Pierre Chevalier , secrétaire d'État au Commerce extérieur, adjoint au ministre des Affaires étrangères, au nom de Laurette Onkelinx , vice-première ministre et ministre de l'Emploi	9
SCRUTIN EN VUE DE LA PRÉSENTATION DE CANDIDATS À UNE FONCTION DE CONSEILLER À LA COUR DE CASSATION	10

QUESTIONS ORALES (Continuation)	10
- de Danny Pieters sur les indemnisations dans le secteur agricole, et réponse de Jaak Gabriëls , ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes	10
RÉSULTAT DU SCRUTIN EN VUE DE LA PRÉSENTATION DE CANDIDATS À UNE FONCTION DE CONSEILLER À LA COUR DE CASSATION	
Résultat du scrutin	11
CANDIDATS À LA FONCTION D'ASSESEUR AU CONSEIL D'ÉTAT	11
NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF DE BENELUX	12
NOMINATION DE DÉLÉGUÉS À L'UEO	12
NOMINATION DE DÉLÉGUÉS À L'OSCE	12
PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS	13
PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE	13
ANNEXE	
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	
Commissions – Modifications	15
Propositions – Autorisation d'impression	15
Propositions – Prise en considération	17
Demandes d'interpellation	19
Demande d'avis du Conseil d'État	19
GOUVERNEMENT	
Projets de loi déposés	20
COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE	
Rapport 1999	20
COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS	
État des dépenses	20
Rapport 1999	20
ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE	21

SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 21 OCTOBRE 1999

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Herman DE CROO

La séance est ouverte à 14 h 16.

VOEUX DE SA MAJESTÉ LE ROI

Le **président** : Par lettre du 15 octobre 1999, le Chef de Cabinet du Roi m'a transmis les vœux de Sa Majesté le Roi pour le succès des travaux de notre Assemblée.

-Pour information.

CONSEIL DE LA RÉGION DE BRUXELLES

CONSTITUTION

Le **président** : Par message du 20 octobre 1999, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Pour information.

PARLEMENT WALLON

CONSTITUTION

Le **président** : Par message du 20 octobre 1999, le Parlement wallon fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Pour information.

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

CONSTITUTION

Le **président** : Par message du 19 octobre 1999, le Parlement de la Communauté française fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Pour information.

COMMUNICATIONS

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

QUESTIONS ORALES

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

ATTRIBUTION D'UNE PARTIE DU PRODUIT DE LA TVA À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

M. Jean-Pierre Grafé (PSC) : Au moment où se réunit la Conférence intergouvernementale et interministérielle sur le renouveau institutionnel, le premier ministre pour-

rait-il me confirmer que son gouvernement décidera, avant la fin de l'année, de la répartition de la part de la TVA revenant à la Communauté française, conformément aux dispositions de la loi du 16 janvier 1989 ?

Nous avons entendu des déclarations contradictoires de différents membres du gouvernement. Le premier ministre peut-il me donner une réponse claire et univoque ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en français*) : Dans la ligne logique de la déclaration fédérale, le gouvernement va déposer un projet de loi conforme à la loi de financement de 1989, c'est-à-dire tenant compte du critère du nombre d'élèves. Comme je l'avais annoncé, il y aura aussi une concertation avec les Communautés.

M. **Jean-Pierre Grafé** (PSC) : J'attendrai la fin de la concertation annoncée pour revenir vous interroger à cette tribune.

Le **président** : L'incident est clos.

HANDICAP DE COMPÉTITIVITÉ DANS LE SECTEUR DU REMORQUAGE

Mme **Fientje Moerman** (VLD) : Une lourde menace pèsera sur le secteur du remorquage avant la fin de l'année. Le 5 juillet 1997 a été approuvée une directive européenne qui autorise le subventionnement du secteur du remorquage. La plupart des pays en ont fait usage, mais la Belgique pratiquement pas. Il en résulte un handicap de compétitivité très grave qui pourrait avoir pour effet que quantité de bâtiments battent pavillon étranger. Il pourrait aussi en résulter des mouvements sociaux, avec toutes les conséquences économiques qu'on connaît. Le premier ministre en est-il conscient ? À quoi faut-il s'attendre ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Le gouvernement connaît les problèmes du secteur du remorquage. L'année prochaine, nous dégagerons 231 millions de francs pour le dispenser de cotisations patronales. Nous nous préoccupons actuellement de la nécessité de prendre d'autres mesures. En effet, la directive européenne nous offre plusieurs possibilités.

Si nous allons au-delà de la dispense, nous en informons le Parlement.

Mme **Fientje Moerman** (VLD) : Le secteur fournit des services gratuits aux pouvoirs publics dans le domaine de la protection des eaux de surface. Il faudrait en tenir compte.

Le **président** : L'incident est clos.

EURO 2000

Mme **Muriel Gerken** (Écolo-Agalev) : La société Total-Fina sera l'un des principaux sponsors de l'Euro 2000. Cela survient alors que l'on sait que cette société soutient scandaleusement la junte au pouvoir en Birmanie, dans le cadre de ses investissements pour la construction d'oléoducs ; alors que la Belgique entend promouvoir, à l'occasion des négociations de l'OMC, le respect des droits de l'homme ; alors que le Conseil européen de Tampere tente de promouvoir une charte de bon comportement en matière économique ; et alors que des ONG mènent une campagne "produits propres" autour de l'Euro 2000.

Le gouvernement a-t-il l'intention de réagir, soit seul, soit via le Conseil de l'Europe ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en français*) : Je vois difficilement le lien entre la Charte des droits fondamentaux et le sponsoring possible de l'Euro 2000 par Total-Fina. En ce qui concerne la Charte des droits fondamentaux, on a désigné M. Dehaene comme représentant du gouvernement.

L'euro 2000 est une organisation privée dans laquelle le gouvernement n'a pas à intervenir.

Mme **Muriel Gerken** (Écolo-Agalev) : On pourrait à mon sens exiger que les sociétés actives chez nous respectent les droits fondamentaux.

Le **président** : L'incident est clos.

TRANSPORT FERROVIAIRE GRATUIT POUR LES SERVICES DE POLICE

M. **Willy Cortois** (VLD) : Voici quelques jours, le ministre de l'Intérieur a informé les corps de la police communale qu'à partir du 1^{er} octobre, la SNCB ne permettra plus aux policiers en mission de voyager gratuitement.

L'article 34 du contrat de gestion passé avec la SNCB comporte une liste de départements et de services dont les agents

peuvent, dans certaines circonstances, voyager gratuitement.

La ministre est-elle au courant de cette modification ? Quelle en est la raison d'être ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Outre les contrats écrits, qui comportent diverses réductions, il existe, concernant les gendarmes en mission, un contrat verbal que la SNCB entend reconsidérer

à la fin de cette année. Actuellement, elle ne connaît pas encore avec précision le nombre des voyageurs concernés.

M. Willy Cortois (VLD) : J'ignorais l'existence de tels contrats verbaux qui échappent du reste à tout contrôle. En outre, ma question concernait la police communale. La réponse de la ministre ne me satisfait donc pas pleinement.

Le président : L'incident est clos.

POLLUTION SONORE PROVOQUÉE PAR LES VOLS NOCTURNES AUTOUR DE ZAVENTEM

M. Hans Bonte (SP) : Deux incidents sont à l'origine de nouveaux troubles dans les environs de Zaventem : la réaction d'une série de compagnies aériennes à une ordonnance bruxelloise et un questionnaire sur l'influence des vols de nuit sur la santé humaine qu'un groupe d'action de Tervuren a soumis à dix-sept médecins généralistes.

Mes questions ont trait à cette enquête médicale. La ministre prend-elle les résultats de cette enquête au sérieux ? Envisage-t-elle de faire rédiger un rapport d'incidence sur la santé à un niveau plus élevé ?

Mme Isabelle Durant, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : La nuisance sonore causée par les vols nocturnes aux abords d'un aéroport est un réel problème. Des mesures ont déjà été prises pour les vols les plus bruyants. Je tiens compte des souhaits exprimés par l'association "Wakker Tervuren" (Nuits blanches à Tervuren) et j'examine le problème en collaboration avec les différents ministres de la Santé publique. Je recherche par ailleurs une solution qui concilie l'écologie et l'économie, en concertation avec mon collègue, M. Daems.

Le président : L'incident est clos.

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

Mme Magda De Meyer (SP) : La ministre de la Santé publique et le ministre flamand Van Mechelen sont en désaccord au sujet des organismes génétiquement modifiés. Ce désaccord illustre le débat de société entre l'industrie agro-alimentaire et le consommateur soutenu par les mouvements de défense de l'environnement et les mouvements tiers-mondistes. À l'heure actuelle, le secteur de la distribution et les cultivateurs sont également hésitants. Une prise de position saine et équilibrée s'impose.

Comment le gouvernement appliquera-t-il le principe de précaution ? Qu'arrivera-t-il au niveau européen, où un moratoire a été instauré ? Dans quelle mesure le Parlement sera-t-il associé à un large débat de société ?

Mme Magda Aelvoet, ministre (*en néerlandais*) : Le ministre flamand Van Mechelen a tenu des propos hardis sur ce problème. Il est de mon devoir de réagir, puisque l'accord de gouvernement indique que le principe de précaution doit être observé en matière d'alimentation et de santé publique. Cela signifie qu'aucun nouveau produit génétiquement modifié ne pourra être autorisé tant que la directive européenne ne sera pas modifiée. Je n'adopte aucun de point de vue – ni puritain, ni libertaire – sur le fond de la question. La Chambre est évidemment libre de décider d'organiser un large débat.

Le président : L'incident est clos.

RAPATRIEMENTS DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1999

M. Filip De Man (VL. BLOK) : Le gouvernement a pris la décision de suivre à l'égard des demandeurs d'asile et des illégaux une politique fondée sur deux axes : les régularisations et les expulsions. Les expulsions seront-elles effectives ? À combien d'expulsions a-t-on réellement procédé depuis le 1^{er} septembre de cette année ?

M. Antoine Duquesne, ministre (*en français*) : Je réponds volontiers à cette question d'actualité, actualité qui date de sept semaines. M. De Man a été imprécis lorsqu'il m'a demandé les chiffres concernant les rapatriements. Je suppose qu'il souhaite obtenir les chiffres des éloignements. Les choses doivent être précisées : une distinction est faite entre les personnes qui sont aux frontières : les inads sont ceux qui se trouvent aux frontières mais repartent sans pénétrer ; les anads partent sous escorte ; les dépo sont rapatriés sans escorte ; les dépu sont rapatriés avec escorte.

Le total des rapatriements – sans tenir compte des 73 Slovaques – s'élève à 1.048 personnes ; 462 personnes sont parties et 586 n'ont pas pu être éloignées.

En ce qui concerne les éloignements avec escorte, nous n'avons aucune difficulté avec les compagnies aériennes étrangères.

Depuis le mois de juillet, les pilotes de la Sabena refusent de participer aux éloignements avec escorte tant que des mesures de sécurité à bord des avions ne seront pas prises. Un arrêté ministériel vient cependant d'être pris et accepté par les pilotes.

La semaine prochaine, les renvois sous escorte vont reprendre.

Le gouvernement se tient à sa déclaration tant au point de vue de la réforme de l'asile qu'en ce qui concerne les régularisations et l'éloignement de ceux qui doivent être éloignés.

La seule précaution qui devra être prise touche ceux qui seraient susceptibles de demander la régularisation.

Il faut inciter tous ceux qui jouent un rôle dans cette affaire à prendre leurs responsabilités. Trop souvent, ces derniers temps, on a tenté de convaincre certains illégaux que la résistance et l'opposition sont susceptibles de les aider à obtenir l'autorisation de rester en Belgique.

Il s'ensuit que, lorsqu'ils sont finalement éloignés – car les décisions seront effectivement appliquées –, ces personnes se trouvent totalement désespérées, ce que je peux comprendre compte tenu des faux espoirs qui leur ont été donnés par certains.

M. Filip De Man (VL. BLOK) : M. Boutmans, qui est pourtant membre du gouvernement, suscite de l'espoir parmi les illégaux. Cette attitude est-elle admissible ? Les chiffres avancés par le ministre ne me rassurent absolument pas : il n'est même pas en mesure de faire procéder à la moitié des rapatriements décidés. Entretemps, nous avons observé une affluence énorme d'étrangers, dans notre pays, de sorte que le nombre d'illégaux est en augmentation constante.

Le **président** : L'incident est clos.

REDISTRIBUTION DE L'IMPÔT DÛ AUX COMMUNES

M. Richard Fournaux (PSC) : Depuis quelques temps, certains bourgmestres s'inquiètent du fait que l'enrôlement du précompte immobilier n'est pas encore exécuté, ce qui pose problème aux communes pour boucler leur budget 2000.

Renseignement pris, il existe un projet de lettre émanant de receveurs de bureaux de recouvrement qui envisagent d'intervenir pour que l'on engage du personnel supplémentaire afin de réaliser cet enrôlement, faute de quoi, disent-ils, les communes devront subir des conséquences dommageables.

J'appelle cela du chantage.

Comment ferez-vous pour que les receveurs ne reçoivent pas ce type de copies ?

Comment peut-on aider les communes à préparer en temps voulu leurs budgets 2000, de sorte que ceux-ci puissent être appliqués dès janvier ?

M. Didier Reynders, ministre des Finances (*en français*) : Votre question est fondée sur un papier, non signé, qui serait un projet de lettre à vous destinée mais non envoyée. Je ne peux répondre sur base d'un tel document.

Un grand nombre de problèmes de personnel se posent dans le département dont j'ai hérité. Le gouvernement prévoit une modernisation forte en la matière. La situation des receveurs sera examinée en profondeur.

Dans certains districts, cependant, on en est à 90% de l'enrôlement.

Fin octobre, celui-ci sera terminé, ce qui permettra aux communes de confectionner leur budget.

M. Richard Fournaux (PSC) : Je tenais à informer le ministre du danger qui le guette. Quant au retard d'enrôlement, je me réjouis que le ministre ait décidé de faire réagir son administration.

Le **président** : L'incident est clos.

PRÉSENCE D'ARMES NUCLÉAIRES EN BELGIQUE

M. Peter Vanhoutte (Agalev-Écolo) : En 1985, sur la base du "Freedom of Information Act", des scientifiques américains ont demandé des informations à propos du stockage d'armes nucléaires.

Il ressort de ces informations, qui leur ont été communiquées récemment, que des armes nucléaires sont entreposées sur notre territoire depuis 1963.

Le ministre peut-il confirmer cette information ? De combien d'armes s'agit-il ? Où sont-elles entreposées ?

La Belgique pourrait-elle s'opposer à l'utilisation de ces armes en cas de conflit ?

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Je ne vais pas répéter les propos experts de M. Vanhoutte. À présent qu'une revue scientifique américaine a confirmé la présence d'armes nucléaires sur le territoire de la Belgique, le gouvernement n'a plus de raison de se murer dans le silence. Le ministre s'exprimera-t-il au nom de l'ensemble du gouvernement ? La réponse à cette question peut être lourde de conséquences, dans la mesure où sont représentées au gouvernement des tendances

diverses qui ont toujours défendu en la matière des positions radicales très contradictoires.

M. **Ferdy Willems** (VU-ID) : Si j'ai adressé ma question au premier ministre, c'est parce qu'il y a quelques semaines, le ministre Flahaut, interrogé sur ce point, n'a pas daigné répondre.

Il s'agit d'un dossier important. Le Parlement a le droit de savoir si des armes nucléaires sont entreposées sur le territoire de la Belgique. Jamais nous n'avons pu obtenir de réponse à cette question, à propos de laquelle M. Boutmans a estimé que les citoyens avaient le droit d'être informés.

Aujourd'hui, nous avons pu lire deux informations dans la presse : d'une part, le Pentagone est prêt à fournir les informations mais laisse le soin aux gouvernements nationaux de décider de les divulguer ou non et, d'autre part, le porte-parole du premier ministre a déclaré qu'aucune question n'avait jamais été posée à ce propos au Conseil des ministres, où Agalev et Écolo peuvent évoquer le sujet.

M. **André Flahaut**, ministre (*en français*) : J'ai effectivement répondu à M. Willems, le 20 septembre dernier. Il n'y a pas d'élément neuf par rapport à la réponse du gouvernement que j'ai communiquée à cette date.

Nous sommes dans une alliance internationale dont les membres sont solidaires : pour des raisons de stratégie et de sécurité, je ne peux bien entendu pas vous communiquer le nombre, la localisation et le type de ces armes en Europe.

La Belgique continuera certainement à défendre la dénucléarisation, mais cela ne peut se faire que de manière cohérente au sein des pays européens.

M. **Peter Vanhoutte** (Agalev-Écolo) : Cette réponse ne nous satisfait pas. Nous n'allons pas attendre quinze ans avant de connaître la vérité.

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : Cette réponse francophone n'en était pas une. Le gouvernement n'a pas le courage de répondre. Il n'en est pas capable et n'y est pas autorisé, bien que la présence d'armes nucléaires soit un secret de polichinelle depuis belle lurette. Il est manifeste que les partenaires du gouvernement dupent les écologistes et la Volksunie.

M. **Ferdy Willems** (VU-ID) : Nous avons effectivement eu droit à une non-réponse. Le ministre ne m'a pas rassuré, même quand il a affirmé que la Belgique ne mène pas de politique nucléaire.

Le **président** : L'incident est clos.

ACCORDS DE PRIX ENTRE LES BANQUES BELGES

Mme **Simonne Creyf** (CVP) : Hier, différentes banques européennes, et donc aussi belges, ainsi que l'Association belge des banques ont reçu la visite de l'inspection de la Commission européenne en rapport avec la présomption concernant la conclusions d'accords sur les prix dans le domaine des opérations de change, dans le cadre de l'euro. L'année dernière déjà, il était apparu que les opérations bancaires ne seraient pas meilleur marché en dépit de la disposition du risque de change, bien au contraire. De tels accords sont contraires à nos règles en matière de compétitivité. Le gouvernement a-t-il entre-temps pris des dispositions nécessaires ?

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en néerlandais*) : Les commissions sur les transactions de devises étrangères ont toujours existé. Les banques ont toujours réalisé des bénéfices sur la différence entre les taux à l'achat et à la vente. La Commission européenne suppose que des accords sont conclus entre les banques afin d'amener le montant des frais à un certain niveau. Toutefois, nous n'en avons pas les preuves. Au demeurant, les frais facturés en Belgique sont les plus bas d'Europe. Aussi n'avons-nous pas ordonné d'enquête poussée.

Mme **Simonne Creyf** (CVP) : J'espère que le ministre, qui a la courtoisie de me répondre dans ma langue, garantira la transparence du secteur bancaire.

Le **président** : L'incident est clos.

ARRÊT BOSMAN

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : La réponse sera fournie par le secrétaire d'État Chevalier, sans nul doute parce que le gouvernement considère le football comme une donnée économique ou commerciale.

Il me revient que la Commission européenne envisage de revenir sur les normes définies dans le cadre de l'arrêt Bosman concernant la liberté des sportifs professionnels et la libre circulation des travailleurs.

Quel point de vue le gouvernement belge a-t-il adopté en l'espèce ? Faut-il encore appliquer la théorie Bosman ? Quelles mesures le gouvernement va-t-il dès lors prendre pour déjouer les transactions impliquant de l'argent noir lors du transfert de footballeurs ?

M. **Pierre Chevalier**, secrétaire d'État, au nom de M. **Louis Michel**, ministre, et de Mme **Laurette Onkelinx**,

vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Les êtres humains ne sont pas des biens commerciaux ni des produits d'exportation. Je rappellerai incidemment que le sport est une matière défédéralisée.

Le commissaire européen n'avait nullement l'intention de revenir sur l'arrêt Bosman. Le gouvernement belge tient également à respecter les arrêts des cours et tribunaux. Nous n'envisageons pas de porter atteinte à la réglementation européenne relative à la libre circulation des travailleurs.

M. Danny Pieters (VU-ID) : Il est bien entendu que les sportifs ne sont pas des biens commerciaux. J'estime cependant que cette matière relève de la compétence du Commerce extérieur. Pour le surplus, je me félicite que les arrêts et les règles qui protègent les sportifs restent d'application.

Le **président** : L'incident est clos.

SCRUTIN EN VUE DE LA PRÉSENTATION DE CANDIDATS À UNE FONCTION DE CONSEILLER À LA COUR DE CASSATION

Le **président** : L'ordre du jour appelle les scrutins en vue de la présentation de la liste double de candidats présentés en vue de la nomination à une fonction vacante de conseiller à la Cour de cassation.

La liste des candidats présentés par la Cour de cassation à la place vacante est établie comme suit :

Premier candidat : **M. Daniel Plas**,
Président du tribunal du travail
de Charleroi

Deuxième candidat : **M. Charles Deligne**,
Premier avocat général près la
cour du travail de Mons

Ces deux candidats ont également sollicité d'être portés sur la liste des candidats présentés par la Chambre.

L'audience de présentation des candidats a eu lieu en commission de la Justice le 5 octobre 1999.

Le document portant les noms des pétitionnaires (doc. n° 128/1) ainsi que les bulletins de vote pour la première candidature ont été distribués.

Le scrutin étant secret, les bulletins ne peuvent être signés.

M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) : Le Vlaams Blok n'a encore jamais nommé de magistrats. Aujourd'hui ENCORE, nous refusons de participer à un tel vote.

Le **président** : Vous êtes libre de déterminer votre attitude en la matière. Je dois cependant faire procéder à l'appel nominal de tous les membres de la Chambre.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer son bulletin non signé dans l'urne, en montant à la tribune, de ma gauche à ma droite.

Je rappelle que seuls sont valables les bulletins qui mentionnent le nom d'un candidat présenté avant le scrutin et que sont nuls les suffrages exprimés en faveur de plus de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Nous allons donc passer au vote pour la première candidature.

J'invite les secrétaires à procéder à l'appel nominal.

- Il est procédé à l'appel nominal.

QUESTIONS ORALES

(Continuation)

INDEMNISATIONS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

M. Dirk Pieters (CVP) : Le ministre a promis aux agriculteurs d'indemniser à concurrence de cent pour cent les dégâts qu'ils ont subis dans le cadre de la crise de la dioxine. De plus en plus nombreux sont ceux qui doutent qu'ils seront un jour intégralement indemnisés et l'inquiétude ne cesse de croître.

À combien s'élèvera, selon le ministre, le montant total des dégâts ? S'agit-il de 7 à 10 milliards ou existe-t-il d'autres évaluations ? Par qui ces indemnités seront-elles prises en charge ? Le secteur agricole devra-t-il supporter lui-même une partie des charges ? Y aura-t-il une intervention européenne ? À concurrence de quel montant ?

Quels crédits ont été inscrits au budget de 1999 ? Il me revient que le montant prévu ne dépasserait pas 4 à 6 milliards. Quels crédits ont été inscrits au budget de 2000 ? Comment le ministre pourra-t-il respecter son engagement d'indemniser les agriculteurs à concurrence de cent pour cent du dommage subi ?

M. Jaak Gabriëls, ministre (*en néerlandais*) : Il est encore trop tôt pour procéder à l'évaluation exacte des indemnités. Les dégâts immédiats se sont élevés à 5 ou 6 milliards. Les dégâts économiques consécutifs à la destruction des animaux sont beaucoup plus difficile à évaluer, dans la mesure où nous ne disposons pas d'une estimation précise des stocks à l'étranger. Lorsque nous

connaîtrons l'ampleur réelle de la crise, nous pourrions prendre des mesures aussi précises que possible dans le cadre de la loi sur la dioxine.

Nous avons l'intention de faire porter une part de responsabilité par le secteur. La loi a passé sans problèmes le cap du Conseil d'État et pourra donc être déposée rapidement, pour que les paiements puissent être effectués cette année encore.

M. **Dirk Pieters** (CVP) : Le ministre ne fournit guère de réponses précises à mes questions. À combien s'élèvent les crédits programmés dans les budgets 1999 et 2000 ? Les crédits prévus ne suffiront en tout cas pas à indemniser totalement tous les dommages subis. Les agriculteurs doutent, à juste titre, de la sincérité du ministre.

M. **Jaak Gabriëls**, ministre (*en néerlandais*) : Nous continuerons à collecter les informations nécessaires. Nous nous engageons à indemniser totalement les dommages subis, mais voulons en contrepartie une responsabilisation du secteur agricole. Je ne pourrai citer de chiffres précis que lorsque les stocks étrangers auront été épuisés.

Le **président** : L'incident est clos.

SCRUTIN EN VUE DE LA PRÉSENTATION DE CANDIDATS À UNE FONCTION DE CONSEILLER À LA COUR DE CASSATION

RÉSULTAT DU SCRUTIN

Le **président** : Voici le résultat du scrutin en vue de la présentation de candidats à une fonction de conseiller à la Cour de Cassation.

Pour la première candidature :

- nombre de votants	121
- bulletins blancs et nuls	22
- votes valables	99
- majorité absolue	50

M. Daniel Plas a obtenu 95 suffrages.

M. Charles Deligne a obtenu 4 suffrages.

M. Daniel Plas ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier candidat à la place vacante de conseiller à la Cour de Cassation.

En ce qui concerne la seconde candidature, il n'y a pas lieu à scrutin. En effet, il n'y a plus qu'un candidat pour une seule place. Dès lors, en application de l'article 11.6 du Règlement de la Chambre, le second candidat sera présenté.

M. Charles Deligne est donc proclamé second candidat.

CANDIDATS À LA FONCTION D'ASSESEUR AU CONSEIL D'ÉTAT

Le **président** : Par lettre du 14 octobre 1999, Monsieur le premier président du Conseil d'État porte à la connaissance de la Chambre qu'en son audience publique du 5 octobre 1999, l'assemblée générale de ce Conseil a procédé, conformément à l'article 80 des lois coordonnées sur le Conseil d'État, à l'établissement de la liste triple de candidats, présentés en vue de la nomination à une fonction d'assesseur (F) devenue vacante.

Ont été présentés par le Conseil d'État, *sans unanimité toutefois* :

Premier candidat : M. Jean-Michel Favresse,
Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles,
Assesseur auprès de la section de législation du Conseil d'État

Deuxième candidat : M. Georges Vandersanden,
Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles,
Avocat au barreau de Bruxelles

Troisième candidat : M. Michel DISPERSYN,
Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles

Etant donné que la présentation n'est pas unanime, l'article 70, § 1^{er}, alinéa 7 des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, modifié par la loi du 8 septembre 1997, est d'application :

"En l'absence d'unanimité lors d'une première présentation ou lors d'une nouvelle présentation à la suite d'un refus, la Chambre des représentants ou le Sénat peuvent alternativement, dans un délai ne pouvant dépasser trente jours à compter de la réception de cette présentation soit confirmer la liste présentée par le Conseil d'État soit présenter une deuxième liste de trois noms qui fait l'objet d'une motivation formelle".

La disposition précitée est applicable aux assesseurs (art. 80 des lois coordonnées).

Le délai dont dispose la Chambre pour présenter une liste ou pour confirmer la liste expire le 17 novembre 1999.

Ce point a été transmis à la Conférence des présidents.

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE CONSULTATIF DE BENELUX

Le **président** : Conformément à l'avis de la Conférence des présidents des 12 et 20 octobre 1999, je vous propose de procéder à la nomination des 7 délégués de la Chambre des représentants au Conseil interparlementaire consultatif de Benelux.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

Conformément aux articles 99 et 12 de notre Règlement la répartition des mandats de la délégation de la Chambre est la suivante : 1 VLD

- 1 CVP
- 1 AGALEV-ÉCOLO
- 1 PS
- 1 PRL FDF MCC
- 1 Vlaams Blok
- 1 SP

Elle est identique pour les membres suppléants.

Les présidents des groupes politiques m'ont fait parvenir les noms des membres de leur groupe qui feront partie de la délégation de la Chambre.

VLD	effectif	: Arnold Van Aperen
	suppléant	: Bart Somers
CVP	effectif	: Jos Ansoms
	suppléant	: Hubert Brouns
Agalev/Écolo	effectif	: Jean-Pierre Viseur
	suppléant	: Leen Laenens
PS	effectif	: Jean-Pol Henry
	suppléant	: Guy Larcier
PRL FDF MCC	effectif	: Denis D'hondt
	suppléant	: Georges Clerfayt
Vlaams Blok	effectif	: Guido Tastenhoye
	suppléant	: Alexandra Colen
SP	effectif	: Marcel Bartholomeeussen
	suppléant	: Edouard Baldewijns

Etant donné que le nombre de candidatures recevables correspond au nombre de places à conférer, il n'y a pas lieu à scrutin conformément à l'article 11, 6, du Règlement.

En conséquence, je proclame élus les candidats présentés.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS À L'UEO

Le **président** : Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 20 octobre 1999 je vous propose de procéder à la nomination des délégués à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Pas d'observation ? (**Non**)

Il en sera ainsi.

Conformément aux articles 99 et 12 du Règlement, ces nominations se font à la représentation proportionnelle des groupes politiques. Je rappelle que la délégation est composée de 4 membres effectifs et de 3 membres suppléants et que la répartition proportionnelle attribue :

- 1 membre effectif au groupe VLD
- 1 membre effectif au groupe CVP
- 1 membre effectif au groupe Agalev/Écolo
- 1 membre effectif au groupe PS
- 1 membre suppléant au groupe PRL FDF MCC
- 1 membre suppléant pour le Vlaams Blok
- 1 membre suppléant au groupe SP

Les présidents des groupes politiques m'ont fait parvenir les noms de leurs candidats :

VLD	effectif	: Stef Goris
CVP	effectif	: Mark Eyskens
Agalev/Écolo	effectif	: Lode Vanoost
PS	effectif	: Jean-Pol Henry
PRL FDF MCC	suppléant	: Georges Clerfayt
Vlaams Blok	suppléant	: Gerolf Annemans
SP	suppléant	: Erik Derycke

Etant donné que le nombre de candidatures recevables correspond au nombre de places à conférer, il n'y a pas lieu à scrutin conformément à l'article 11, 6, du Règlement.

En conséquence, je proclame élus les candidats présentés pour la délégation à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS À L'OSCE

Le **président** : Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 20 octobre 1999, je vous propose de procéder à la nomination des délégués à l'Assemblée parlementaire de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

Conformément aux articles 99 et 12 du Règlement, ces nominations se font à la représentation proportionnelle des groupes politiques. Je rappelle que la délégation est composée de 5 membres effectifs et de 5 membres suppléants et que la répartition proportionnelle attribuée :

1 membre effectif au groupe VLD
 1 membre effectif au groupe CVP
 1 membre effectif au groupe Agalev/Écolo
 1 membre effectif au groupe PS
 1 membre effectif au groupe PRL FDF MCC

La répartition est identique pour les membres suppléants.

Les présidents des groupes politiques m'ont fait parvenir les noms de leurs candidats :

VLD	effectif	: Fientje Moerman
	suppléant	: -
CVP	effectif	: Pieter De Crem
	suppléant	: Luc Goutry
Agalev/Écolo	effectif	: Claudine Drion
	suppléant	: Fauzaya Talhaoui
PS	effectif	: Charles Janssens
	suppléant	: Jean-Marc Delizée
PRL FDF MCC	effectif	: François-Xavier de Donnée
	suppléant	: Daniel Bacquelaine

Étant donné que le nombre de candidatures recevables correspond au nombre de places à conférer, il n'y a pas lieu à scrutin conformément à l'article 11, 6, du Règlement.

En conséquence, je proclame élus les candidats présentés pour la délégation à l'Assemblée parlementaire de l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS

Le **président** : La liste de propositions qui doivent être prises en considération a été distribuée aux membres. S'il n'y a pas d'objections, je considère que la liste de propositions est prise en considération. Y a-t-il des objections ? (*Non*)

Je vous propose également de prendre en considération la proposition de loi (MM. Alfons Borginon et Geert Bourgeois, Mme Frieda Brepoels, M. Danny Pieters, Mme Annemie Van de Casteele, M. Karel Van Hoorebeke, Mme Els Van Weert et M. Ferdy Willems) complétant le Code d'instruction criminelle, n° 180/1.

M. **Claude Eerdekens** (PS) : Le document portant le numéro 180/001 concerne une proposition de loi visant à amnistier les inciviques. Notre groupe, comme d'autres groupes démocratiques francophones ou néerlandophones de cette assemblée, s'y oppose comme il s'y est toujours opposé.

M. **Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : Je demande la suspension de la séance jusqu'à ce que le gouvernement soit au moins représenté par un membre.

Le **président** : Cette demande est acceptée. Nous suspendons la séance pendant dix minutes.

- *La séance est suspendue à 15 h 47.*

- *Elle est reprise à 16 h 03.*

PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE

Le **président** : L'agenda pour la semaine prochaine est le suivant :

séance plénière le jeudi 28 octobre à 14 h 15.

J'ai reçu une demande d'interpellation de M. Tant sur l'indemnisation des entreprises agricoles et non agricoles à la suite de la crise de la dioxine. Je suppose que d'autres orateurs se joindront à lui.

Pour le surplus, je constate que le gouvernement est absent.

Je lève donc la séance.

- *La séance est levée à 16 h 08.*

- *Prochaine séance plénière de la Chambre le jeudi 28 octobre 1999 à 14 h 15.*

EXCUSÉS

Raisons de santé : MM. José Canon, Jan Peeters

Devoirs de mandat : MM. Philippe Collard, Jean-Pol Poncelet, Guy Larcier

En mission à l'étranger : M. Olivier Maingain

Membre du gouvernement fédéral :

M. E. Boutmans, secrétaire d'Etat à la Coopération au développement

ANNEXE
SÉANCE PLÉNIÈRE
JEUDI 21 OCTOBRE 1999

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

COMMISSIONS

Modifications

(application de l'article 11.6 du Règlement)

Modification proposée par le groupe Agalev-Écolo :

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

Membres suppléants

Remplacer Mme Zoé Genot par Mme Simonne Leen.

Modifications proposées par le groupe CVP :

Commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Membres effectifs

Remplacer M. Stefaan De Clerck par Mme Trees Pieters.

Membres suppléants

Remplacer Mme Trees Pieters par M. Stefaan De Clerck.

Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

Membres effectifs

Remplacer M. Marc Van Peel par M. Stefaan De Clerck.

Membres suppléants

Remplacer M. Stefaan De Clerck par M. Marc Van Peel.

Commission spéciale du Règlement et de la Réforme du travail parlementaire

Membres effectifs

Remplacer M. Jos Ansoms par M. Marc Van Peel.

Membres suppléants

Remplacer M. Stefaan De Clerck par M. Jos Ansoms.

Commission parlementaire de Concertation

Membres effectifs

Remplacer M. Stefaan De Clerck par M. Marc Van Peel.

Modifications proposées par le groupe CVP :

Commission de Révision de la Constitution et de la Réforme des Institutions

Membres effectifs

Remplacer M. Paul Tant par M. Servais Verherstraeten.

Membres suppléants

Remplacer M. Servais Verherstraeten par M. Paul Tant.

PROPOSITIONS

Autorisation d'impression

(art. 64-2 du Règlement)

1. Proposition de loi (MM. Patrick Moriau et Yvan Mayeur) relative au contrôle des films pouvant être vus par les enfants de moins de seize ans, n° 158/1.

2. Proposition de loi (MM. Daniel Bacquelaine, Hugo Coveliers et Pierre Lano et Mme Anne Barzin) sur le référé-

- rendum dans l'entreprise et dans le secteur public, n° 159/1.
3. Proposition de loi (M. Patrick Moriau) visant la protection de la sous-traitance, n° 160/1.
4. Proposition de loi (M. Patrick Moriau) visant à renforcer les droits des travailleurs cohabitants dans le cadre de l'indemnisation du chômage, n° 161/1.
5. Proposition de loi (M. Patrick Moriau) modifiant l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage, n° 162/1.
6. Proposition de loi (M. Claude Eerdeken) modifiant les articles 308 et 309 du Code judiciaire, n° 163/1.
7. Proposition de loi (M. Richard Fournaux) modifiant la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur en vue de réglementer l'usage de la dénomination "magasin d'usine", n° 164/1.
8. Proposition de loi (M. Jean-Jacques Viseur) modifiant l'article 2 de la loi du 29 mars 1976 relative aux prestations familiales des travailleurs indépendants, n° 165/1.
9. Proposition de loi (Mme Jacqueline Herzet) modifiant l'article 369bis du Code pénal relatif à l'enlèvement d'enfants, n° 166/1.
10. Proposition de loi (MM. Alfons Borginon et Ferdie Willems) modifiant l'article 14 de la loi du 5 août 1991 relative à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente, en vue du renforcement du contrôle exercé par le parlement, n° 167/1.
11. Proposition de loi (MM. Yves Leterme et Dirk Pieters) modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe afin de favoriser la mobilité des personnes physiques, n° 168/1.
12. Proposition de loi (MM. Yves Leterme et Dirk Pieters) modifiant l'article 132 du Code des impôts sur les revenus 1992 et l'article 61 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 169/1.
13. Proposition de loi (M. Jan Peeters) modifiant la loi du 13 juillet 1987 relative aux redevances radio et télévision, n° 170/1.
14. Proposition de loi (M. Jan Peeters) complétant l'article 53 du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 171/1.
15. Proposition de loi (M. Jo Vandeurzen) complétant l'article 10 de la loi du 23 mai 1990 sur le transfèrement inter-étatique des personnes condamnées, n° 172/1.
16. Proposition de loi (MM. Jan Peeters et Hans Bonte) relative au statut social des artistes-exécutants, n° 173/1.
17. Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele et M. Alfons Borginon) modifiant les articles 1Fout ! Bladwijzer niet gedefinieerd.erFout ! Bladwijzer niet gedefinieerd.ter et 1Fout ! Bladwijzer niet gedefinieerd.erFout ! Bladwijzer niet gedefinieerd. quater de l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant le taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, n° 174/1.
18. Proposition de loi (M. Yves Leterme) modifiant l'article 356 du Code des impôts sur les revenus 1992, n° 175/1.
19. Proposition de loi (M. Yves Leterme) modifiant divers codes fiscaux, en ce qui concerne le pourvoi en cassation, n° 176/1.
20. Proposition de loi (M. Yves Leterme) complétant le Code pénal afin de réprimer les appels abusifs à la générosité de la population, n° 177/1.
21. Proposition de loi (Mme Annemie Van de Casteele) modifiant les lois coordonnées du 18 juillet 1966 sur l'emploi des langues en matière administrative, n° 178/1.
22. Proposition de loi (MM. Yvan Mayeur, Patrick Moriau et Thierry Giet) relative à l'application de la sécurité sociale aux artistes, n° 179/1.
23. Proposition de loi (MM. Alfons Borginon et Geert Bourgeois, Mme Frieda Brepoels, M. Danny Pieters, Mme Annemie Van de Casteele, M. Karel Van Hoorebeke, Mme Els Van Weert et M. Ferdie Willems) complétant le Code d'instruction criminelle, n° 180/1.
24. Proposition de loi (Mme Martine Dardenne) modifiant l'article 22 de la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, en ce qui concerne les mines antipersonnel, n° 181/1.
25. Proposition de loi (M. Jo Vandeurzen) complétant l'article 143bis du Code judiciaire, n° 183/1.
26. Proposition de résolution (M. Peter Vanhoutte et Mme Mirella Minne) appuyant la résolution NAC introduite auprès des Nations unies, n° 184/1.
27. Proposition (MM. Jan Mortelmans, Koen Bultinck et Guy D'haeseleer) de modification du Règlement de la

Chambre des représentants en vue de supprimer la motion pure et simple, n° 185/1.

Prise en considération

1. Proposition de loi (M. Yves Leterme) modifiant l'article 2, § 8, de l'annexe I de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, n° 126/1

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

2. Proposition de loi (M. Yves Leterme) modifiant l'article 105 de la loi provinciale, n° 127/1

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

3. Proposition de loi (MM. Bart Laeremans et Roger Bouteica) modifiant les articles 416 et 417 du Code pénal, n° 129/1

Renvoi à la commission de la Justice

4. Proposition loi (M. Daniël Vanpoucke et Mme Simone Creyf) créant un Institut pour l'égalité des chances entre hommes et femmes, n° 130/1

Renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

5. Proposition de loi (Mme Jacqueline Herzet) modifiant le Code civil en vue de permettre la modification du nom patronymique, n° 131/1

Renvoi à la commission de la Justice

6. Proposition de loi (MM. Hubert Brouns et Marcel Hendrickx) modifiant les articles 1er et 24 de la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures, n° 132/1

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

7. Proposition de loi (Mme Trees Pieters) modifiant l'article 52 de la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998 et portant des dispositions diverses en ce qui concerne les chèques-services, n° 133/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

8. Proposition de loi (M. Jo Vandeurzen) visant à modifier l'article 365 du Code judiciaire relatif aux traitements des magistrats de l'ordre judiciaire et à compléter les articles 90 et 171 du Code des impôts sur les revenus

1992 en vue de modifier l'imposition des revenus des juges consulaires et sociaux, n° 134/1

Renvoi à la commission de la Justice

9. Proposition de loi (M. Daniel Bacquelaine) modifiant la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, désinfectantes ou antiseptiques, n° 135/1

Renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

10. Proposition de loi (M. Claude Eerdekens) visant à compléter l'article 5 de la loi du 27 décembre 1994 portant assentiment de l'Accord relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes par des véhicules utilitaires lourds, signé à Bruxelles le 9 février 1994, entre les Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume de Belgique, du Royaume du Danemark, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas et instaurant une eurovignette, conformément à la directive 93/89/CEE du Conseil des Communautés européennes du 25 octobre 1993, n° 136/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

11. Proposition de loi (M. Claude Eerdekens) modifiant l'article 7 de la loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux, n° 137/1

Renvoi à la commission de la Justice

12. Proposition de loi (M. Claude Eerdekens) visant à modifier l'article 24bis de la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, n° 138/1

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

13. Proposition de loi (MM. Thierry Giet, François Dufour et Patrick Moriau) visant à modifier l'article 121 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, n° 139/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

14. Proposition de loi (MM. Alfons Borginon et Karel Van Hoorebeke) modifiant l'article 47 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées le 18 juillet 1966, n° 140/1

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

15. Proposition de loi (M. Gerolf Annemans et Mme Alexandra Colen) accordant la personnalité civile à l'enfant à naître, n° 141/1

Renvoi à la commission de la Justice

16. Proposition (M. Alfons Borginon) de modification de l'article 99 du Règlement de la Chambre des représentants, n° 142/1

Renvoi à la commission spéciale du Règlement et de la Réforme du Travail parlementaire

17. Proposition de loi (MM. Alfons Borginon et Ferdie Willems) modifiant la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, n° 143/1

Renvoi à la commission de la Justice

18. Proposition de loi (MM. Alfons Borginon et Ferdie Willems) modifiant l'article 32 de la loi du 30 juillet 1938 concernant l'usage des langues à l'armée, n° 144/1

Renvoi à la commission de la Défense nationale

19. Proposition de loi (M. Thierry Giet) modifiant les articles 1410 et 1412 du Code judiciaire, n° 145/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

20. Proposition de loi (M. Claude Eerdeken) relative à la lutte contre le travail des enfants, n° 146/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

21. Proposition de loi (M. Thierry Giet) modifiant l'article 2 de la loi du 11 avril 1995 visant à instituer la charte de l'assuré social, n° 147/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

22. Proposition de loi (M. Thierry Giet) complétant l'article 102 du Code électoral, n° 148/1

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

23. Proposition de loi (M. Thierry Giet) portant suppression des tribunaux militaires en temps de paix, n° 149/1

Renvoi à la commission de la Justice

24. Proposition de loi (M. Thierry Giet) modifiant l'article 909 du Code civil, n° 150/1

Renvoi à la commission de la Justice

25. Proposition de loi (Mme Colette Burgeon) modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992, en ce qui concerne les réductions d'impôt pour épargne à long terme dans le cadre des contrats d'assurance-vie, n° 151/1

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

26. Proposition de loi (Mme Colette Burgeon) complétant l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, n° 152/1

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

27. Proposition de loi (MM. Charles Janssens, Jean-Pol Henry et Thierry Giet) relative à l'organisation des fabriques des églises et à la gestion de leurs biens et revenus, n° 153/1

Renvoi à la commission de la Justice

28. Proposition de loi (M. Willy Cortois) modifiant l'article 2, § 1er, 2°, de la loi du 7 août 1974 instituant le droit à un minimum de moyens d'existence, n° 154/1

Renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

29. Proposition de loi (Mme Simonne Creyf) relative aux commissions de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, n° 155/1

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

30. Proposition de loi (M. Jef Valkeniers) modifiant l'article 20 de la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités, n° 156/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

31. Proposition de loi (Mme Joëlle Milquet) portant interdiction du clonage des êtres humains, et des interventions ayant pour but d'introduire des modifications dans le génome de la descendance, n° 157/1

Renvoi à la commission de la Justice

32. Proposition de loi (M. Patrick Moriau) visant à renforcer les droits des travailleurs cohabitants dans le cadre de l'indemnisation du chômage, n° 161/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

33. Proposition de loi (M. Patrick Moriau) modifiant l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage, n° 162/1

Renvoi à la commission des Affaires sociales

34. Proposition de loi (M. Claude Eerdeken) modifiant les articles 308 et 309 du Code judiciaire, n° 163/1

Renvoi à la commission de la Justice

35. Proposition de loi (M. Richard Fournaux) modifiant la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur en vue de réglementer l'usage de la dénomination "magasin d'usine", n° 164/1

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

DEMANDE D'AVIS AU CONSEIL D'ÉTAT

Par lettre du 14 octobre 1999, le président de la Chambre a demandé l'avis du Conseil d'État sur la proposition de loi de Mme Annemie Van de Casteele et MM. Karel Van Hoorebeke et Alfons Borginon modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, n° 111/1.

Pour information

DEMANDES D'INTERPELLATION

Le Bureau a été saisi de demandes d'interpellation de :

– Mme Annemie Van de Casteele au ministre des Affaires sociales et des Pensions sur "les transferts qui s'opèrent dans le cadre de l'assurance maladie en raison du mode de financement des lits intensifs".

(n° 97 – renvoi à la commission des Affaires sociales)

– M. Hubert Brouns à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur "la transformation de déchets d'abattoirs et de boues d'épuration en aliments pour le bétail".

(n° 98 – renvoi aux commissions réunies de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture et de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société)

– Mme Simonne Creyf au ministre de l'Intérieur et au secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, adjoint au ministre de la Mobilité et des Transports sur "le contrôle des transports nucléaires".

(n° 99 – sans objet)

– M. Bert Schoofs au ministre de la Justice sur "la politique de la drogue".

(n° 100 – transformée en question orale)

– Mme Annemie Van de Casteele au premier ministre sur "les nouvelles révélations concernant une deuxième source de contamination dans la crise de la dioxine".

(n° 101 – renvoi aux commissions réunies de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture et de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société)

– Mme Annemie Van de Casteele au ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes sur "les nouvelles révélations concernant une deuxième source de contamination dans la crise de la dioxine".

(n° 102 – renvoi aux commissions réunies de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture et de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société)

– Mme Simonne Creyf à la vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, au ministre de l'Intérieur et au secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, adjoint au ministre de la Mobilité et des Transports sur "le contrôle des transports nucléaires".

(n° 103 – transformée en question orale)

– M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "l'Office belge du commerce extérieur".

(n° 104 – renvoi à la commission des Relations extérieures)

– M. Thierry Giet au ministre de la Justice sur "le cadre réel des magistrats au sein des parquets".

(n° 105 – renvoi à la commission de la Justice)

– M. Jo Vandeurzen au ministre des Affaires sociales et des Pensions sur "l'épidermolyse bulleuse (EB)".

(n° 106 – transformée en question orale)

– Mme Simonne Creyf au ministre des Finances et au secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, adjoint au ministre de la Mobilité et des Transports sur "l'offre publique de Suez Lyonnaise des Eaux sur le reste des actions de Tractebel et le danger que cette offre représente pour les intérêts belges".

(n° 107 – renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture)

– Mme Greta D'Hondt au vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale sur "l'allocation pour l'aide aux personnes âgées".

(n° 108 – renvoi à la commission des Affaires sociales)

– M. Luc Goutry à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement et au ministre des Affaires sociales et des Pensions sur "le syndrome de fatigue chronique".

(n° 109 – renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société)

– M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur "l'inquiétant arriéré de la Cour de cassation".

(n° 110 – renvoi à la commission de la Justice)

– M. Karel Van Hoorebeke au ministre de l'Intérieur et au secrétaire d'Etat à l'Énergie et au Développement durable, adjoint au ministre de la Mobilité et des Transports sur "les contrôle des transports nucléaires".

(n° 111 – renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique)

GOVERNEMENT

PROJETS DE LOI DÉPOSÉS

Le gouvernement a déposé le projet de loi relatif aux virements d'argent transfrontaliers, n° 182/1.

L'urgence a été demandée par le Gouvernement conformément à l'article 80 de la Constitution.

Ce projet est renvoyé à la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institu-

tions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

Le gouvernement a déposé les projets de loi suivants :

- Projet de loi relatant certains projets de loi de caducité, n° 186/1 ; (matière visée à l'article 78 de la Constitution)

- Projet de loi relevant certains projets de loi de caducité, n° 187/1 ; (matière visée à l'article 77 de la Constitution)

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

COMITÉ PERMANENT DE CONTROLE DES SERVICES DE POLICE

RAPPORT 1999

Par lettre du 4 octobre 1999, le Président du Comité permanent de contrôle des services de police transmet, conformément à l'article 11 de la loi organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et de renseignements, le rapport d'activités 1999 du Comité P.

Dépôt au greffe, à la bibliothèque et renvoi à la commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du Comité permanent de contrôle des services de police

COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS

État des dépenses

Par lettres des 1er septembre 1999 et 4 octobre 1999, le président du Comité permanent de contrôle des services de renseignements transmet l'état des dépenses effectuées par le Comité en ce qui concerne les mois de juillet et août 1999.

Dépôt au greffe et renvoi à la commission de la Comptabilité

Rapport 1999

Par lettre du 12 octobre 1999, le Président du Comité permanent de contrôle des services de renseignements transmet, conformément à l'article 35 de la loi organique du 18 juillet 1991 du contrôle des services de police et

de renseignements, le rapport d'activités 1999 du Comité R.

Dépôt au greffe et à la bibliothèque

ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE

Semaine du 25 au 29 octobre 1999

JEUDI 28 octobre 1999 à 14 h 15

Questions orales

Interpellations

- Interpellation de M. Paul Tant au premier ministre sur "l'indemnisation des entreprises agricoles et non agricoles à la suite de la crise de la dioxine" (n° 112) ;

- Interpellation de Mme Frieda Brepoels au premier ministre sur "l'indemnisation des entreprises à la suite de la crise de la dioxine" (n° 114).

Prises en considération

Votes nominatifs

1. sur les motions (n° 25/9) déposées en conclusion de l'interpellation de M. Yves Leterme sur "la levée du secret bancaire et l'établissement d'un cadastre de la fortune" (n° 80).

(développée en réunion publique de la commission des Finances et du Budget du 19 octobre 1999).

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Koen Bultinck sur "la présence, dans la nourriture pour le bétail, de boues d'épuration provenant d'abattoirs" (n° 51) ;

- Mme Frieda Brepoels sur "l'utilisation illégale de boues d'épuration dans la fabrication d'aliments pour bétail par RENDAC et d'autres sociétés" (n° 55) ;

- M. Hubert Brouns sur "la transformation de déchets d'abattoirs et de boues d'épuration en aliments pour le bétail" (n° 98).

(développées en réunion publique des commissions réunies de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture et de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 20 octobre 1999).

3. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Gerolf Annemans sur "l'administrateur général de 'La Poste'" (n° 81).

(développée en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 20 octobre 1999).

4. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Filip De Man sur "la mise en oeuvre inefficace de la politique d'éloignement et la manière concrète dont sera appliquée la politique de régularisation" (n° 83) ;

- M. Richard Fournaux sur "la politique du droit d'asile" (n° 90).

(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 20 octobre 1999).

5. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Jacques Lefevre sur "la parité linguistique au conseil d'administration de l'Office belge du commerce extérieur" (n° 60) ;

- M. Marc Van Peel sur "l'Office belge du commerce extérieur" (n° 92) ;

- M. Francis Van den Eynde sur "l'Office belge du commerce extérieur" (n° 104).

(développées en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 20 octobre 1999).

6. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Francis Van den Eynde sur "la gestion des fonds de coopération au développement" (n° 63) ;

- M. Ferdy Willems sur "le programme pour l'Afrique centrale et la gestion du budget de la coopération au développement" (n° 64) ;

- M. Marc Van Peel sur "les compétences en matière de coopération au développement" (n° 91) ;

(développées en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 20 octobre 1999).

7. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Guy D'haeseleer sur "le plan d'insertion professionnelle des jeunes" (n° 66) ;

- M. Richard Fournaux sur "les dernières déclarations de Madame la vice-premier ministre et ministre de l'Emploi concernant sa nouvelle politique de l'emploi au bénéfice des jeunes" (n° 71) ;

- Mme Greta D'Hondt sur "les 'premiers emplois' et la politique de l'emploi à mener" (n° 82).

(développées en réunion publique de la commission des Affaires sociales du 20 octobre 1999).

8. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Geert Bourgeois sur "la guerre économique et le rôle de la Sûreté de l'Etat et du parquet" (n° 84).

(développée en réunion publique de la commission de la Justice du 20 octobre 1999).